



**Taïga** est un élément mural à usage décoratif pour l'intérieur. Il est réalisé par collage de véritable mousse de lichen stabilisé sur panneau MDF. La stabilisation est un procédé biologique 100% écologique qui permet aux végétaux de garder leur aspect naturel pendant une dizaine d'année.

**Nom scientifique :** Cladonia Stellaris

COLORIS	SUPPORT	LONGUEUR (MM)	HAUTEUR (MM)	EPAISSEUR DU SUPPORT (MM)	EPAISSEUR TOTALE (MM)	RÉFÉRENCE	POIDS DU COLIS (KG)	COLISAGE
Vert Agrume	MDF	800	600	6	40 à 50	171266	5	0,48 m <sup>2</sup>
Vert Forêt	MDF	800	600	6	40 à 50	171267	5	0,48 m <sup>2</sup>
Autres coloris	MDF	800	600	6	40 à 50	Sur demande	5	0,48 m <sup>2</sup>

# À SAVOIR

■ **Emballage** : Chaque panneau est emballé en carton individuel.

■ **Découpe du panneau** :

1 - **Avec scie à panneau** : Découper le panneau MDF de 6mm uniquement puis séparer les mousses délicatement à l'aide d'un cutter ou de ciseaux.

2 - **Avec scie circulaire** : Découper le panneau MDF à la scie circulaire sur le verso puis séparer les mousses délicatement à l'aide d'un cutter ou de ciseaux.

■ **Spécifications** : - Purification de l'air ambiant par élimination des particules de moisissures.  
- Coefficient d'absorption acoustique : classe C (norme ISO 11654).  
- Hypo-allergénique, ne contient pas de colorants alimentaires.  
- Non toxique en cas d'ingestion accidentelle.

■ **Entretien** : Dépoussiérage léger à l'aide d'une soufflerie (sèche-cheveux à air froid).  
Pas d'arrosage ni humidification sauf en cas de dessèchement (utiliser une bombe rafraîchissante).

■ **Fixation** : A visser ou à coller directement sur le support.

■ **Traitement feu** : Panneau en medium classe M1 (B-s2, d0 selon EN 13501-1).  
Ignifugation du lichen par trempage en solution aqueuse sans solvant, inodore et incolore.

## Réglementation sur la sécurité dans les établissements recevant du public ( E.R.P )

L'arrêté du 24 septembre 2009 sur la sécurité incendie dans les ERP reprend les conditions d'utilisation des éléments de décoration dans sa section II article AM 9 : « Les éléments de décoration en relief fixés sur les parois verticales des locaux ou dégagements protégés ou non sont classés C-s3,d0 ou en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface globale de tous ces éléments , projetée sur les parois verticales, est supérieure à 20% de la superficie totale de ces parois.

## COLORIS

### VERT AGRUME



### VERT FORÊT



### AUTRES COLORIS

Sur demande pour un minimum de 10 m<sup>2</sup>

